



Haïti : Élections présidentielles à la pointe du fusil

Par [John Marion](#)

Mondialisation.ca, 02 novembre 2010

[WSWS](#) 2 novembre 2010

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Analyses: [HAÏTI](#)

Les élections présidentielles haïtiennes du 28 novembre seront un travesti de démocratie. Non seulement le peuple haïtien est encore à se remettre des effets du séisme du 12 janvier et des pressions diplomatiques des États-Unis, mais le gouvernement se prépare en plus à priver un grand nombre d'électeurs de la possibilité de voter.

La préoccupation majeure du gouvernement haïtien est d'éviter une explosion politique en raison de sa gestion du tremblement de terre du 12 janvier, dans lequel ultimement plus de 200,000 personnes mourront et que l'arrivée des militaires américains bloqua l'approvisionnement du pays en matériel médical.

Le 28 septembre, le gouvernement imposa une date limite pour l'enregistrement des électeurs, déclarant que les personnes qui se seront enregistrées après la date limite devront attendre les prochaines élections présidentielles avant de pouvoir voter. En conséquence, un grand nombre de personnes se verront nier le droit de vote.

Selon le Conseil électoral provisoire (CEP), quelque 4,5 millions de Haïtiens sont sur la liste des électeurs enregistrés. Cependant, Le Monde rapportait en septembre que les électeurs décédés et immigrés n'avaient pas été purgés de la liste depuis 2005. De plus, des centaines de milliers, sinon des millions, de personnes sont toujours dans des camps de fortune érigés après le séisme.

Le Nouvelliste rapporta le 28 septembre que le gouvernement avait mis fin à l'enregistrement des électeurs, bien que de longues files de gens attendaient pour s'enregistrer. L'office national d'identification (ONI), comptant 141 points de service à travers le pays, émet la carte d'identification nationale (CIN) requise pour voter. Le BNI prévoyait recevoir au moins 400.000 demandes au 28 septembre, mais seulement 290.000 personnes complétèrent la procédure avant l'échéance.

Le journal a décrit les files d'attentes face aux bureaux de l'ONI : jusqu'à ce mardi, ils étaient encore nombreux les citoyens qui, au dernier moment, voulaient solliciter leur CIN. De longues files d'attente ont été signalées devant le Bureau central de l'ONI à Babiole. Le spectacle n'était pas si différent à Pétion-Ville où une foule de gens étaient massés devant un autre bureau de cette institution. Certains étaient à leur énième voyage sans succès.

Même ceux ayant pu s'enregistrer avant le 28 n'étaient pas certains de recevoir une carte. Marie Yolène Gilles, assistante de programme au Réseau national pour la défense des droits de l'homme (RNDDH), explique au journal que: « Le bureau de l'ONI de la commune de Marigot est installé dans un couloir du commissariat qui a été inondé à plusieurs reprises par les pluies qui se sont abattues dans le département ces dernières semaines (...). Les

responsables ne disposaient pas des listes d'enregistrement des électeurs ».

Elle décrit également la distribution des cartes dans la commune de Jacmel, où le bureau de l'ONI peut produire de 50 à 60 cartes par jour, mais n'en produisait que 15 à 20.

Les opérations du Conseil électoral provisoire sont largement financées par les gouvernements étrangers, avec 7 millions en provenance d'Europe, 1,5 million promis par le Japon, 5 millions provenant des États-Unis et 5,3 millions de l'OAS/Caricom.

Officiellement, les élections sont organisées sous la constitution haïtienne de 1987, adoptée après la chute du régime de Duvalier, et des lois électorales subséquentes. Cette constitution promet aux citoyens le droit à la vie, à la santé et au respect de chaque individu en conformité avec la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Les conditions en Haïti, cependant, tournent ces promesses en ridicule.

Dix jours après le séisme, des centaines de milliers de Haïtiens font toujours face à des conditions d'existence absolument horribles, selon un rapport du 6 octobre produit par l'organisation internationale pour les réfugiés. Même ceux demeurant dans les camps de fortune sont menacés d'éviction. L'organisation Réfugees International (RI) rapporte que 15.000 personnes ont déjà été évincées de différents camps. Les évincées sont parfois logé dans de nouveaux camps sans accès à l'aide humanitaire.

Dans un des camps, le propriétaire a incendié une trentaine de tentes durant une éviction, tuant un enfant dans l'incendie. RI rapporte également une augmentation de la violence domestique et des agressions sexuelles en raison de la pression exercée par de telles conditions d'existences. Elle a également « reçu des rapports de femmes et de jeunes filles forcées d'échanger des faveurs sexuelles pour de la nourriture, particulièrement depuis que la fin de la distribution générale de nourriture en avril ».

Les civils n'ont en fait aucun recours, cependant les plaintes doivent être soumises au bureau de la principale force militaire étrangère en Haïti, la force de maintien de la paix de l'ONU le MINUSTAH. Selon le rapport de RI « le coordonnateur actuel de l'aide humanitaire, dont le rôle est d'assurer l'efficacité de la réponse humanitaire et de la livraison de l'aide, joue également le rôle de résident coordonnateur et député spécial représentant du secrétariat général du MINUSTAH. »

Des rapports, il ressort clairement que les investisseurs internationaux utilisent leur contrôle sur les élections pour obtenir un gouvernement servile qui leur donnera toute la latitude pour exploiter les masses haïtiennes appauvries et frappées par le séisme.

Le 8 octobre, Le Nouvelliste rapporta que lors d'un forum d'affaire Québec-Haïti auquel participait l'ambassadeur canadien Gilles Rivard: « M. Rivard s'est évertué, dans les derniers jours, à convaincre les candidats à la présidence qui se succèdent à l'ambassade, qui a pignon sur la route de Delmas, à accélérer, s'ils sont élus, la réforme de la justice » pour mettre en place un système juridique qui protégerait les investisseurs.

Rivard a clairement fait comprendre que les investisseurs n'engageraient pas les fonds nécessaires à la reconstruction du pays tant qu'ils n'auraient pas l'assurance de pouvoir compter sur un gouvernement qui pourrait leur assurer un climat favorable à la réalisation des profits. Il a dit : « Il y a de la solidarité à l'égard d'Haïti. Je pense que le Canada et le Québec l'ont démontré de façon éloquente. Le problème, c'est que ce n'est pas avec la

sympathie et la solidarité qu'on fait des investissements, c'est plutôt avec un climat d'investissement sécuritaire et fiable. »

À ce même forum, Josseline Colimon Féthière, la ministre haïtienne du Commerce et de l'Industrie, vantait les actions de son gouvernement, notamment que les investisseurs jouissent « d'une exonération totale ou partielle de l'impôt sur le revenu pendant une période pouvant aller jusqu'à 15 ans. De plus, ils sont libres de transférer à l'étranger, sans aucune sorte de restitution, intérêts et dividendes, tout revenu gagné en Haïti. »

En juin 2010, le sénateur américain, Richard Lugar a publié un rapport intitulé « Haïti : Pas de leadership — pas d'élections » Le rapport, adressé au Comité des relations étrangères du Sénat américain, contient en réalité une série d'instructions pour le président sortant René Préval, qui, espère Lugar, assurera la « légitimité » du régime actuel.

Lugar a comparé sans détour Haïti aux pays du Moyen-Orient occupé par les États-Unis: « Les leçons apprises en Irak et en Afghanistan démontrent que la principale contrainte à la reconstruction de pays dévastés, déchirés par la guerre ou autrement, est l'absence d'une direction forte et transparente. »

Comme dans la maxime selon laquelle celui qui paie le musicien décide de la chanson, Lugar a fait la menace que malgré que « les États-Unis et la communauté internationale avaient démontré leur désir d'appuyer le peuple haïtien... cet engagement ne devrait pas être pris pour acquis. »

En contrepartie de son financement, Lugar intimait la communauté internationale de se réserver le droit de dicter comment le CEP allait mener les élections. Son rapport dictait à Préval « d'entreprendre la restructuration appropriée du membership du CEP, en concertation avec les partenaires internationaux ».

Le gouvernement des États-Unis est particulièrement sensible au rôle joué par le parti Fanmi Lavalas. Le coup d'État soutenu par les États-Unis en 2004 chassa le président élu Jean Bertrand Aristide, un des dirigeants de ce parti. Le rapport de Lugar ajoute que la « communauté internationale des donateurs » devrait « chercher à obtenir une entente avec le CEP et tous les partis politiques, incluant les factions du Fanmi Lavalas, afin d'assurer que tous les partis rencontrent les critères légaux du CEP. »

Article original en anglais, WSWWS, paru le 16 octobre 2010

La source originale de cet article est [WSWS](#)

Copyright © [John Marion](#), [WSWS](#), 2010

Articles Par : [John Marion](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca